

Soumettre une demande d'indemnisation à la WSCC

Comment la WSCC détermine-t-elle si une demande d'indemnisation peut être acceptée?

Pour déterminer si une demande d'indemnisation pour une blessure peut être acceptée, la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (WSCC) doit confirmer si :

- l'employeur est inscrit auprès de la WSCC;
- le travailleur a subi une blessure alors qu'il était un employé;
- il existe un lien médical entre la blessure et l'emploi.

Une « blessure » peut être d'ordre physique ou psychologique et s'entend aussi d'une maladie. Elle peut entraîner un décès.

De quels renseignements la WSCC a-t-elle besoin pour accepter une demande d'indemnisation?

Si votre blessure est survenue alors que vous travailliez, vous devez prendre certaines mesures et documenter des faits à l'attention de la WSCC afin que l'équipe traitant les demandes d'indemnisation puisse examiner correctement votre dossier.

Signalez l'incident à votre employeur.

Votre employeur a besoin de renseignements sur l'incident de votre part afin de soumettre un *Rapport d'incident de l'employeur* à la WSCC. C'est sur ce rapport que repose votre demande d'indemnisation.

Si vous avez dû vous absenter du travail en raison de l'incident ou de la blessure, soumettez un *Rapport de blessure du travailleur* à la WSCC.

Si votre demande est acceptée, le *Rapport de blessure du travailleur* dûment rempli est requis avant le versement de prestations. L'envoi de ce rapport est l'occasion de déclarer votre blessure à la WSCC et de nous expliquer dans vos mots ce qui s'est passé.

Consultez un fournisseur de soins de santé – faites-lui savoir que vous avez subi une blessure au travail.

Votre fournisseur de soins de santé doit savoir si vous êtes blessé(e) au travail afin de soumettre son rapport à la WSCC.

Que se passe-t-il une fois que tous les documents requis sont soumis à la WSCC?

L'équipe traitant les demandes d'indemnisation examinera tous les documents une fois ceux-ci soumis pour s'assurer qu'il n'y a pas d'incohérences ou de renseignements manquants. Il se peut qu'un ou une représentant(e) doive communiquer avec vous, votre employeur ou votre fournisseur de soins de santé pour obtenir de plus amples détails.

Après la confirmation de tous les renseignements soumis, un ou une membre de l'équipe traitant les demandes d'indemnisation examinera les éléments de preuve au dossier et déterminera si votre demande répond aux critères d'acceptation énoncés dans les politiques 03.02, Droit à l'indemnisation et 03.03, Du

Suite à la page suivante

